Envoyé en préfecture le 05/04/2022 Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID: 005-210500583-20220404-202220-DE



## COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022-20

**CONSEILLERS EN EXERCICE: 10** 

Conseillers présents : 6 Conseillers absents : 4 Conseillers représentés : 4 Pour: 10 Contre: Abstention:

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

Absents: BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

<u>Pouvoir</u>: BOISSET Vincent à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André.

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

## Objet: ADHESION 2022. FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 55,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à verser la somme de 55€ à la Fondation du Patrimoine.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme

Cyrille DRIJON D'ASTROS